

9:3
Place
François arsène



Foucard
Clemence Juliette
neveu et fille

neveu et trois mots
les neufs

Juliette Foucard
Foucard Place

neveu Dubois
Place

neveu
Bouton

et ff.

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINTE, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,
à Paris, le Paris, en la Maison commune et pardevant Nous Josephine Châteauneuf
Officier de l'Etat civil de la commune d'Châteauneuf
cantons de Paris Paris, département de Loir-et-Cher, sont comparus publiquement
François arsène Place, ayant seul à la loi sur le recrutement amical
résulte d'un acte de naissance qu'il nous a produit, et qui restera annexé au présent
acte de mariage, profession d'ouvrier, demeurant à la Ferté Saint Cyr département
de Loir-et-Cher, âgé de vingt-neuf ans, né à la Ferté Saint Cyr département
de Loir-et-Cher, le vingt-trois du mois de février l'an mil huit cent soixante-huit
ainsi que cela résulte d'un acte de naissance qu'il nous a produit, et qui restera annexé au présent
acte de mariage, profession d'ouvrier, demeurant à la Ferté Saint Cyr département
de Loir-et-Cher, fils de Monsieur de François Place
profession d'ouvrier, demeurant à la Ferté Saint Cyr département
de Loir-et-Cher, vivant, ici présent et consentant

et de Josephine Jourdain demeurant à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
profession d'ouvrière, également vivante, ici présente et consentante

Et mademoiselle Clémence Juliette Foucard.

Agée de deux neuf ans, née à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
le huit du mois d'août l'an mil huit cent soixante-quinze, ainsi que cela
résulte d'un acte de naissance qu'elle nous a produit et qui restera annexé au présent acte de mariage;
profession d'ouvrière, demeurant à la Ferté Saint Cyr département
de Loir-et-Cher, fille de Monsieur de François Place
profession d'ouvrier, demeurant à la Ferté Saint Cyr département
de Loir-et-Cher, vivant et consentant

et de Julie Châteauneuf demeurant à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
profession d'ouvrière, également vivante, ici présente et consentante

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les
publications ont été faites devant la porte principale de notre Maison commune, savoir: la première
le vingt-trois du mois d'avril l'an mil huit cent quatre-vingt-quatre; la seconde
le vingt-quatre du mois d'avril l'an mil huit cent quatre-vingt-quatre; la troisième
le vingt-cinq du mois d'avril l'an mil huit cent quatre-vingt-quatre; lesquelles
publications ont été également faites les mêmes jours, d'après la loi du 20 septembre 1804
et d'un commissaire du futur époux, ainsi qu'il est constaté par la certification
ci-jointe de l'officier de l'état civil de la dite commune

A cet instant, en exécution de la loi du 10 juillet 1830, relative à la publicité des contrats de ma-
riage, nous avons interpellé les futurs époux et les personnes présentes autorisant le mariage, pour
qu'elles aient à nous déclarer s'il existe un contrat de mariage, et, en cas d'affirmative, à nous en
indiquer la date, ainsi que le nom et le lieu de la résidence du notaire qui l'a reçu.

A quoi il nous a été répondu qu'il n'y a pas eu de contrat de
mariage

Faisant droit à la réquisition qui précède et aucune opposition ne nous ayant été signifiée
après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du
Code Civil, intitulé: Du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent
se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,
déclarons au nom de la Loi que

François arsène Place et
Clémence Juliette Foucard sont unis par le mariage.

De quoi nous avons dressé acte en présence de Frédéric Dubois, beau-frère
de l'époux, 1^{er} témoin majeur, âgé de vingt-neuf ans,
profession d'ouvrier, domicilié à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
De Evram Place, cousin de l'époux

2^e témoin majeur, âgé de vingt-quatre ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
De Jacques Courcet, grand-père de l'épouse

3^e témoin majeur, âgé de vingt-neuf ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
Et de Auguste Aubry, cousin de l'épouse

4^e témoin majeur, âgé de vingt-neuf ans, profession d'ouvrier, domicilié à la Ferté Saint Cyr département d'Loir-et-Cher
Lesquels, après qu'il leur en a été donné lecture, ont signé avec nous et les parties contractantes,

l'exception, des père et mère de l'époux, des père et mère
de l'épouse, et du troisième témoin, Jacques Courcet qui
ont déclaré ne le savoir

Bouton
Juliette Foucard
Evram Place

Placé
Frédéric Dubois
Aubry